

LE SITE BAOLI-INTERNATIONAL.COM

Categories: [Epargne](#), [Produits classiques : Danger!](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans des produits eco-responsables en utilisant le nom de la société IBERDROLA. Ce n'est pas une première. Nous avons déjà trouvé plusieurs sites qui proposent des produits de ce type en utilisant le nom. C'est important pour les escrocs car cela justifie un paiement vers l'Espagne... Bien évidemment, il a été usurpé le nom de la société qui propose ces produits...

A titre d'exemple, nous publions une enquête réalisée en 2022

<https://adcfrance.fr/epargne/les-sites-iberdrolaenergie-com-iberdrola-energi-com-iberdrolaconc-ession-com-iberdrola-espagne-es-iberdrola-services-com-iberdrola-espagne-com-iberdrola-energie-fr/>

Le site internet

Il a été créé le 26/1/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/baoli-international.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 06 44 60 70 47

Il s'inscrit dans une série intéressante :

finance-France.com	06 44 60 63 32
sapheer-ltd.com	06 44 60 63 63
niort94.com	06 44 60 69 51
baoli-international.com	06 44 60 70 47
eurobank-group.com	06 44 60 73 03
kng-securities.com	06 44 60 76 16

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Céline DELAHAYE

Les produits

Il est proposé d'investir dans des produits eco-responsables gérés par la société espagnole iberdrola.

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société totalement étrangère à cette arnaque. elle est spécialisée dans le secteur d'activité des fonds de placement et entités financières similaires. Jamais elle ne vendra des produits eco-responsables. De même iberdrola ne proposera jamais aux particuliers d'investir dans ses projets.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, précisez les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous

dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à

<https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

